ID: 059-215905274-20250204-DEL4_2CM040225-DE



D 4-2/2025

Retrait de délibération D 2-5/2024 en date du 15/10/2024 relative à la création d'un poste de DST

Nombre de conseillers

En exercice: 33 Présents: 19 Absents: 8

Excusés-représentés: 6

Votants: 25

Le Maire, soussignée, certifie que la liste des délibérations a été affichée dans les délais légaux.

Conseil Municipal du 04 février 2025 Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-cinq le quatre du mois de février à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. PARSY, M. GARCIA (jusque 19h12), Mme DUVAUX (jusque 19h12), Mme BERTHELOT (jusque 19h12), M. RICHER (jusque 19h12), Mme BRILLOT (jusque 19h12), Mme LAURENT, Mme ATTINAULT (à partir de 19h06, jusque 19h12).

Absents ayant donné procuration :

M. ANDRÉ ayant donné procuration à M. EURIN Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX M LEBLANC ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M. GOVAERT M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE M. MERCIER ayant donné procuration à Mme SÉNÉCHAL M. RENOUF ayant donné procuration à M. GARCIA (jusque 19h12)

<u>Absent sans procuration:</u>

Mme Lydie YAP

Madame Joséphine FARINEAUX a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Par courrier en date du 8 novembre 2024, enregistré au secrétariat le 14 novembre 2024, les services de la préfecture ont formé un recours gracieux contre la délibération n° D-2-5/2024 en date du 15 octobre 2024 portant création d'un emploi permanent de D.S.T.

Les services de la préfecture nous demandent de retirer la délibération au motif qu'un emploi de D.S.T. dans une commune de plus de 10 000 habitants doit faire l'objet d'un recrutement et d'un détachement sur un emploi fonctionnel.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

> Retire la délibération n° D-2-5/2024 en date du 15 octobre 2024 portant création d'un emploi permanent de Directeur des Services Techniques ;

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

Retire le poste de Directeur des Services lechniques au tableau effectifs;

Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Joséphine FARINEAUX